

Département
Charente-Maritime

Commune
Germignac



ARRETE du MAIRE 2026/08

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de Germignac,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2026-23 du 10/06/2026 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté n° 2021/08 en date du 08/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/01/2021,

Vu l'arrêté n° 2024/20 en date du 28/11/2024 portant sur l'addendum des lignes directrices de gestion à compter du 27/11/2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	BRUNETEAU Iryna	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	16/07/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

ARTICLE 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Germignac, le 09 juillet 2026,

Le Maire,
Claudine MARCHESSEAU

PUBLIÉ LE : 09/07/2026

